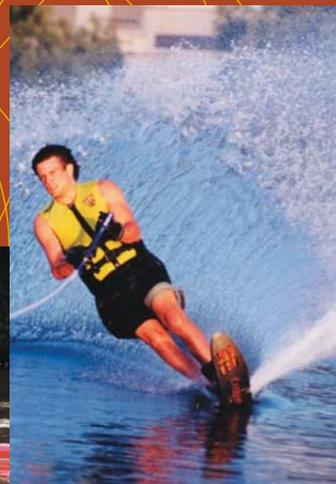
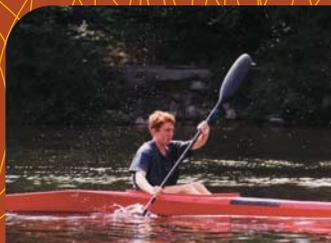


Politique du **sport** et
de l'activité physique





Sherbrooke, un milieu de vie où il fait bon vivre... et bouger!

Table des matières

MESSAGE DE MONSIEUR JEAN PERRAULT Maire de la Ville de Sherbrooke	4
MESSAGE DE MONSIEUR PIERRE BOISVERT Président du comité du sport et du plein air	5
PRÉAMBULE	6
MISSION ET PRINCIPES DIRECTEURS	9
Mission	9
Principes	9
ORIENTATIONS	13
Première orientation : La pratique d'activités physiques et sportives	13
Deuxième orientation : Le développement de la pratique sportive	15
Troisième orientation : Les événements	19
Quatrième orientation : Les partenariats	19
RÔLES ET RESPONSABILITÉS	21

Les dénominations d'individus englobent le féminin et le masculin dans le seul but d'alléger la présentation de cette publication.



message du maire

Avec le regroupement, Sherbrooke s'est dotée d'une politique du sport et de l'activité physique afin de mieux refléter sa nouvelle réalité.

Située au cœur d'une région touristique très dynamique et dans un environnement naturel où l'on retrouve montagnes, lacs et rivières, Sherbrooke est l'un des trois pôles sportifs au Québec avec les villes de Montréal et Québec.

Du jeune qui s'initie à la pratique sportive jusqu'à l'athlète qui vise l'excellence, il est crucial que chaque citoyen ait une place importante au sein du développement sportif de notre ville. Sans privilégier l'un au détriment de l'autre, nous voulons faire en sorte que chacun puisse exprimer son plein potentiel à la mesure de son talent, de ses capacités et de ses propres objectifs.

Le partenariat est l'une des pierres angulaires de cette politique. Dans un esprit de concordance et d'harmonisation de l'offre de services, nous souhaitons que toutes les institutions d'enseignement ainsi que nos partenaires du secteur privé collaborent étroitement avec les organismes sportifs et de plein air issus du milieu municipal. Ensemble, nous ne pourrions que mieux répondre aux besoins des citoyens.

Cette politique consacre une place importante aux manifestations sportives majeures à Sherbrooke, lesquelles sont non seulement une source de grande satisfaction pour les bénévoles, les entraîneurs, les athlètes, les officiels et les administrateurs, mais aussi l'occasion d'enrichir notre parc d'équipements sportifs, tout en étant bénéfique sur le plan touristique pour l'ensemble des Sherbrookoises et des Sherbrookoises.

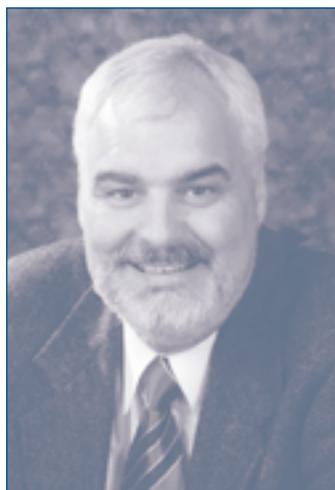
Je veux remercier le comité du sport et du plein air d'avoir su donner à Sherbrooke une politique qui tient compte des aspirations de la population, de même que les organismes, les partenaires et les citoyens qui ont participé au Sommet du sport et qui ont généreusement consacré du temps à l'élaboration de cette politique.

Cette présente politique n'est que le commencement, à nous maintenant de travailler ensemble au bien-être de nos citoyens.

Le maire de Sherbrooke,



Jean Perrault



message du président du comité du sport et du plein air

Le conseil municipal de Sherbrooke a donné au comité du sport et du plein air le mandat d'élaborer une politique visant la pratique du sport et de l'activité physique. Cette politique devait, entre autres, harmoniser les initiatives existantes et adapter notre façon de faire aux nouveaux défis qui nous interpellent. Aujourd'hui, nous pouvons fièrement dire : mission accomplie!

La démarche, pilotée par la Division des sports, aré纳斯, événements et équipements, en collaboration avec le groupe DBSF (consultant privé), a su rallier l'ensemble des intervenants du monde sportif, tant associatif (nos clubs) que de l'ensemble de nos partenaires institutionnels et privés.

La rédaction d'une telle politique montre à quel point la Ville de Sherbrooke confère une grande importance à la pratique d'activités physiques et sportives. Cette pratique améliore la santé et le mieux-être de ses citoyens. Elle crée aussi de saines habitudes de vie. Mais l'activité physique et le sport permettent également aux Sherbrookoises de se côtoyer, de développer leur sentiment d'appartenance, d'intégrer ses nouveaux arrivants et de sauter de joie quand nos athlètes ont du succès. Et surtout, le sport et l'activité physique offrent à nos jeunes des alternatives plausibles aux drogues, à la violence, aux méfaits publics et autres maux trop présents dans notre société. Bouger, que ce soit par nécessité, par plaisir, par passion ou par vocation, c'est un mode de vie. C'est notre mode de vie.

La population sherbrookoise jouit d'un encadrement, de services et d'équipements sportifs et récréatifs uniques au Québec. Leur accessibilité constitue la pierre angulaire du développement de la pratique sportive et de l'activité physique. Il n'en tient qu'à nous de les utiliser et de les préserver.

Grâce à l'approche consultative préconisée tout au long de la démarche, la politique a su s'articuler autour d'une vision élargie du sport et de l'activité physique. Cette grande vision est son gage de succès.

Je remercie de tout cœur chacun des membres du comité de rédaction de la politique. Leurs compétences exceptionnelles, leur rigueur et leur passion, tout au long des travaux, m'ont grandement impressionné. Merci également aux nombreux intervenants qui ont enrichi, par leurs expertises et leurs connaissances, le contenu de cette politique. Votre contribution constitue un legs fort précieux à tous ceux qui en bénéficieront et c'est en leurs noms que je salue votre grande générosité.

Le président du comité du sport et du plein air,

Pierre Boisvert

La Ville de Sherbrooke¹ constitue le palier gouvernemental le plus près de ses citoyens : son action touche directement le quotidien des individus, leur milieu de vie et leur communauté. La Ville de Sherbrooke, par ses orientations, ses politiques et son intervention, influence la qualité de vie de sa population.

Préambule

Un des facteurs de la qualité de vie demeure sans conteste la santé. À ce chapitre, il est clairement démontré que la pratique régulière d'activités physiques et sportives a un impact direct sur la santé mentale et physique des individus. L'incitation à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif s'inscrit dans cette perspective.



Bien que le domaine de la santé relève d'autres instances gouvernementales, c'est au niveau local, dans leur milieu de vie, que les citoyennes et les citoyens s'activent, bougent, découvrent, s'entraînent et s'amuse. Dans ce contexte, la Ville de Sherbrooke est interpellée afin de mettre à la disposition de ses citoyens une gamme de possibilités de pratique leur permettant d'accéder à une meilleure condition physique, et ce, dans des cadres variés : programmes, aménagements, infrastructures et événements.

C'est également dans un cadre local que les athlètes et les entraîneurs s'initient, développent leurs habiletés, vivent leurs premières compétitions et progressent vers l'excellence ou encore que des adultes s'impliquent, encadrent et arbitrent. L'offre municipale de services en sport constitue le lieu privilégié d'expression permettant, pour certains, l'amorce d'une carrière; pour d'autres, une passion ou une sphère d'accomplissement.

¹ Dans le présent document, les termes Sherbrooke, Ville et ville incluent les six arrondissements.



Une intervention privilégiant les quatre composantes de la pratique sportive (initiation, récréation, compétition et excellence) est une condition essentielle au développement des ressources de toutes sortes tout en contribuant à la promotion et à la mise en valeur du développement sportif. L'atteinte de hauts niveaux de performance par des Sherbrookoises et des Sherbrookoises devient un exemple pour les citoyens, une source de fierté collective et un moteur de rayonnement pour la communauté.

Parallèlement aux préoccupations soulevées par la santé publique et par le développement de la pratique sportive, la Ville de Sherbrooke se voit confrontée à un contexte social en mouvance : vieillissement de la population, dénatalité, éclatement des modèles familiaux, diversification des modes de vie, immigration et importante population étudiante sont autant de facteurs influant sur les habitudes de pratique et les ressources sollicitées. L'offre de services en activité physique et en sport doit conséquemment témoigner de cette diversité au sein d'une seule et même communauté.

C'est dans ce contexte que la Ville de Sherbrooke souhaite mettre en place sa politique du sport et de l'activité physique. Elle espère ainsi poser les assises d'une intervention orientée vers le bien commun, intégrant l'ensemble des acteurs jouant un rôle au chapitre de la promotion, de l'expertise et de la réalisation de l'offre publique de services en matière de sport et d'activité physique.

La Ville de Sherbrooke et ses services administratifs ne sont pas les seuls joueurs sur ce terrain : depuis plusieurs années, la dispensation des services auprès de la population repose de façon importante sur l'action directe du milieu associatif, de partenaires institutionnels et d'autres acteurs devenus indispensables dans le maintien d'une offre de services de qualité. La présente politique se veut d'abord un outil d'orientation au service de l'administration municipale, mais elle a également comme objectif d'informer l'ensemble des intervenants du cadre d'intervention privilégié.

La Ville de Sherbrooke souhaite ardemment que l'ensemble des acteurs concernés souscrivent à cette politique et participent à sa mise en œuvre.

Les principes et orientations présentés dans les lignes qui suivent expriment les préoccupations et les aspirations recueillies dans le cadre de la démarche d'élaboration de la politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Sherbrooke. Ces énoncés serviront de fondement à l'action : ils incarnent les visées collectives et les dimensions sur lesquelles doit s'appuyer l'intervention en matière d'activité physique et de sport.

Le territoire de Sherbrooke présente un potentiel exceptionnel de développement de diverses pratiques. Son relief varié, ses sites naturels, le nombre et la qualité des infrastructures et aménagements ainsi que le dynamisme et la vision de ses acteurs sont des atouts majeurs, voire fondamentaux, pour que Sherbrooke devienne, pour tous ses citoyens, un milieu de vie où il fait bon vivre... et bouger! Un milieu privilégié pour l'expression d'une véritable culture sportive.



Mathieu Turcotte, champion olympique, patinage de vitesse sur courte piste.



MISSION

Afin de devenir la ville par excellence au Québec et implanter une véritable culture sportive :

La Ville de Sherbrooke entend promouvoir et soutenir le développement de la pratique du sport et de l'activité physique afin de contribuer à la qualité de vie et au rayonnement des Sherbrookoises et des Sherbrookois.

Mission et principes directeurs

PRINCIPES

La politique du sport et de l'activité physique repose sur les principes suivants :

Les Sherbrookoises et les Sherbrookois au centre des préoccupations

Les citoyennes et les citoyens sont la raison d'être première de l'intervention publique sherbrookoise en matière de sport et d'activité physique. Ils doivent demeurer au cœur des préoccupations des organisations et des individus qui oeuvrent au sein de la communauté. Les finalités poursuivies à travers toutes les initiatives en sport et en activité physique doivent conséquemment converger vers le mieux-être de la population et le maintien ou l'amélioration de sa qualité de vie.

Les impacts et bénéfices escomptés pour la population guident et inspirent l'intervention qui se traduit par une offre de services planifiée et réalisée en relation avec les besoins, les goûts et les aspirations des citoyennes et citoyens de tout âge.





La valorisation de la pratique du sport et de l'activité physique

Les liens étroits entre le maintien du bien-être global des individus et l'adoption d'un mode de vie physiquement actif font l'unanimité. De nombreuses études ont prouvé le lien entre la pratique régulière d'activités physiques et sportives et le maintien de la santé mentale et physique des individus.

Le sport et l'activité physique constituent également des occasions de socialisation et font la promotion de valeurs sociales et individuelles constructives. Ils sont source de plaisir, de délasserment et deviennent pour plusieurs une façon de s'investir auprès de la communauté par une intervention bénévole. Ils mettent de l'avant des valeurs éducatives tels le travail d'équipe, le *fair-play* et l'autonomie. Ils constituent également un lieu de dépassement de soi, de découverte et d'actualisation de ses capacités, tant sur les plans individuel que collectif.

Les impacts de la pratique d'activités physiques et sportives apparaissent donc bénéfiques pour l'ensemble de la communauté. La santé globale, le tissu communautaire, l'implication des citoyens et les valeurs véhiculées sont autant de dimensions contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des Sherbrookoises et des Sherbrookois.

L'accessibilité à la pratique d'activités physiques et sportives et à une qualité de services

Les bénéfices identifiés découlant de la pratique d'activités physiques et sportives relèvent en partie de l'accessibilité, pour la population, aux possibilités de pratique. Au delà de l'offre structurée, l'accessibilité tient à une multitude d'autres dimensions : la disponibilité d'infrastructures et de plateaux permettant une pratique libre, la tarification, l'horaire et les facilités de transport. Ces dimensions s'articulent grâce à une connaissance approfondie de la population à desservir, notamment ses particularités démographiques et économiques.



L'adoption d'habitudes de vie intégrant la pratique d'activités physiques et sportives repose grandement sur la qualité des services incluant l'ensemble des ressources humaines, matérielles et organisationnelles sollicitées. De la diffusion de l'information relative à la programmation et à l'encadrement des activités en passant par les équipements, l'ensemble des éléments constituant l'offre de services doit rencontrer les standards de qualité généralement reconnus au bénéfice des Sherbrookoises et des Sherbrookoïes.

La reconnaissance du développement dans la pratique sportive

La possibilité, pour les participants, d'emprunter un parcours menant de l'initiation à l'excellence constitue à la fois la condition et la conséquence d'une intervention cohérente et efficace. Les individus qui le désirent et qui en démontrent le talent doivent pouvoir cheminer à travers les composantes de la pratique sportive au sein de leur communauté.

Les impacts d'une intervention sportive reposant sur les quatre composantes sont importants. Les talents et les expertises ainsi développés participent au rayonnement de la Ville de Sherbrooke, jouent un rôle clé dans la rétention et l'attraction des ressources et présupposent une qualité de l'encadrement à tous les niveaux.

La reconnaissance des bénévoles, des entraîneurs, des officiels et des organisations

L'intervention en sport et en activité physique est largement tributaire des individus qui l'animent, que ce soit au chapitre de la planification, de la gestion, de la réalisation ou de l'encadrement des programmes et activités. Le rôle joué par les bénévoles, les entraîneurs, les officiels et les professionnels au sein des organisations présentes sur le territoire mérite d'être souligné.

Le dévouement et l'expertise ainsi exprimés sont inestimables et doivent être soutenus. La reconnaissance de cet engagement mis au service de la communauté s'actualise par une préoccupation quant à l'encadrement, à l'accompagnement, à la formation et à la valorisation de cet important capital humain.

La primauté du partenariat

L'offre publique de services en matière de sport et d'activité physique est une responsabilité partagée. La qualité de l'offre de services et de l'environnement de la pratique de l'activité physique et du sport repose sur la coordination des ressources, des expertises et des connaissances s'appuyant sur des normes et des exigences de plus en plus élevées. La maximisation des forces vives du milieu constitue la meilleure garantie d'un développement harmonieux, cohérent et pertinent.

De plus, le partenariat stimule l'arrimage et la continuité des actions en intégrant l'ensemble des citoyennes et des citoyens comme un seul milieu d'intervention plutôt que de segmenter les clientèles en fonction d'une occupation ou d'un rôle social précis. Cette approche s'avère structurante dans la planification d'une intervention s'inscrivant dans le long terme et visant des impacts tangibles et durables pour l'ensemble des Sherbrookoises et des Sherbrookoïes.

Le partenariat incarne bien davantage qu'un modèle de gestion permettant une optimisation des ressources : il devient l'expression d'une culture sportive qui émerge du milieu sherbrookoïe. Il suscite le développement de réflexes orientés d'abord vers les objectifs communs poursuivis par l'ensemble des acteurs en tenant compte des rôles, des ressources et des aspirations de chacun.



On glisse en famille.



PREMIÈRE ORIENTATION : LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Orientations

Mise en valeur et promotion

Pour inciter les Sherbrookoises et les Sherbrookoises à adopter un mode de vie intégrant la pratique d'activités physiques et sportives :

- Adopter une stratégie de sensibilisation générale à l'égard de l'activité physique et sportive comme valeur collective de la communauté sherbrookoise.
- Contribuer aux initiatives des divers intervenants visant à sensibiliser la population aux bienfaits d'un mode de vie physiquement actif.
- Assurer une meilleure diffusion des possibilités de pratique offertes, tant au chapitre des activités encadrées que dans un cadre libre, sur le territoire de la municipalité.

Environnements et équipements

Pour permettre l'accès à la pratique d'activités physiques au plus grand nombre possible de citoyens :

- Consolider et développer les infrastructures destinées à la pratique d'activités libres.
- Favoriser l'accessibilité aux infrastructures disponibles sur le territoire.
- Assurer la sécurité des lieux de pratique.

Programmes

Pour assurer une offre pertinente répondant aux besoins, aux goûts et aux aspirations de la population :

- Maintenir et partager, avec les divers intervenants, une sensibilité à l'égard du profil de la population sherbrookoise afin d'assurer une offre de services adaptée à sa réalité.
- Identifier et intégrer dans les programmes offerts les facteurs facilitant l'accessibilité à la pratique : horaire, tarification, transport, format de pratique, etc.
- Reconnaître et diffuser les initiatives d'individus, de groupes ou d'organisations qui offrent à la communauté des occasions de pratique.



Frédéric Niemeyer, membre de la Coupe Davis 2001.



DEUXIÈME ORIENTATION : LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE



Soutien et promotion

Pour favoriser et soutenir le cheminement des Sherbrookoises et des Sherbrookoises dans la pratique sportive en fonction des quatre composantes (initiation, récréation, compétition et excellence) :

- Reconnaître le leadership d'une seule entité administrative dans chacune des disciplines sportives sur le territoire de la Ville de Sherbrooke selon la notion une « ville, un club ».
- Confirmer le club sportif comme premier répondant dans sa discipline dans le cadre du développement de la pratique sportive.
- Favoriser la mobilisation et le développement des ressources humaines, organisationnelles et matérielles dans un contexte privilégiant le cheminement dans la pratique sportive et l'expression de l'excellence.
- Assurer aux clubs sportifs et de façon équitable un soutien adapté à leur niveau de développement en privilégiant l'intervention intégrant les composantes de la pratique sportive.
- Contribuer au développement de l'excellence sportive en s'associant à des initiatives visant à offrir un encadrement et un soutien appropriés.
- Favoriser la mise en place de services spécialisés destinés à soutenir les athlètes d'excellence, notamment en contribuant à la mise en place, au développement et au soutien d'un Centre d'excellence.
- Contribuer à enrichir la qualité de l'encadrement et de l'intervention des organisations prestataires de son offre de services dans le cadre de la formation des intervenants sportifs.
- Initier une démarche visant à regrouper les divers intervenants en vue de se doter d'un plan de développement de la pratique sportive.



Des équipements sportifs au plateau Sylvie-Daigle.



Équipements et installations sportives

Pour identifier, maintenir et enrichir le parc d'installations :

- Élaborer un plan directeur de développement des infrastructures sportives en fonction des besoins de pratique et de la desserte territoriale.
- Assurer la qualité et la mise aux normes des équipements et des installations sportives disponibles.
- Privilégier l'implantation d'équipements et d'infrastructures polyvalentes de qualité permettant une diversification de l'utilisation, tout en préservant la vocation première.

Programmes sportifs

Pour faciliter l'accès à la pratique sportive :

- Favoriser, en matière d'initiation et de récréation, une offre de proximité adaptée aux clientèles et en fonction de la disponibilité des ressources.
- Établir des stratégies d'accueil et de diversification des disciplines en fonction des besoins, des goûts et des tendances de la population, en tenant compte du rayonnement souhaité sur le plan supra-local.



Mondiaux Jeunesse 2003 - Photo : Université de Sherbrooke.



TROISIÈME ORIENTATION : LES ÉVÉNEMENTS

Événements sportifs

Pour soutenir la tenue d'événements sportifs d'envergure en considération des retombées pour l'ensemble de la population :

- Contribuer à la mise en place d'un mécanisme de planification stratégique et de coordination visant la tenue d'événements sportifs d'envergure québécoise, nationale et internationale.
- Privilégier les événements d'envergure québécoise, nationale et internationale jouant un rôle structurant au regard du développement sportif s'exprimant sur le territoire.

Événements populaires

Pour permettre aux Sherbrookoises et aux Sherbrookoïses de profiter des possibilités offertes dans leur milieu :

- Encourager et soutenir les festivités populaires offrant des possibilités de pratique d'activités physiques et sportives.
- Valoriser les manifestations à caractère sportif contribuant au développement des disciplines.

QUATRIÈME ORIENTATION : LES PARTENARIATS

Pour assurer un développement harmonieux et cohérent de l'offre de services en matière de sport et d'activité physique :

- Privilégier la concertation formelle comme mécanisme de planification.
- Assurer le leadership en matière de concertation auprès des intervenants et des organisations afin d'assurer une cohésion, une cohérence et une complémentarité dans l'intervention.
- Soutenir les initiatives de partenariat visant l'amélioration des conditions de pratique pour la communauté et l'amélioration des conditions de réalisation pour les partenaires.

- Intégrer, au sein du réseau d'intervention, les acteurs poursuivant des objectifs semblables ou complémentaires qu'exprime la présente politique.
- Identifier et solliciter les partenaires potentiels dispensateurs, gestionnaires ou propriétaires de services, de programmes, d'expertises ou de ressources matérielles dans une perspective de bonification de l'offre de services.



Faire de l'exercice, au mont Bellevue toute l'année.

Dans la perspective d'un prolongement de son action et en conformité avec les intentions qu'exprime la présente politique, la Ville de Sherbrooke, par ses composantes tant au niveau de l'organisation centrale et des arrondissements que par l'intermédiaire de ses sociétés paramunicipales, reconnaît le rôle prépondérant des organismes reconnus ou mandatés de son territoire, notamment les clubs sportifs et les centres communautaires ou de loisir.

Rôles et responsabilités

Tous sont interpellés afin d'exprimer une préoccupation et une contribution au mieux-être et à la qualité de vie de la population sherbrookoise dans le cadre de leur mission respective.



Dans ce contexte, l'organisation centrale, de concert avec les arrondissements, assurera une coordination des interventions visant à disposer d'une offre de services qui corresponde aux diverses clientèles à desservir, aux ressources disponibles ainsi qu'aux objectifs visés, et ce, tant sur l'ensemble du territoire que dans chacun des arrondissements. Ces interventions se réaliseront dans le respect de l'autonomie des organismes partenaires qui s'inscrivent dans les domaines du sport et de l'activité physique.



De façon plus spécifique, l'organisation centrale, outre le leadership qui lui incombe dans ses champs d'interventions :

- assure une planification intégrée sur l'ensemble du territoire municipal relativement aux programmes, installations et autres composantes nécessitant une approche d'ensemble;
- contribue, en concertation avec les arrondissements et en partenariat avec les autres intervenants du milieu, aux stratégies de sensibilisation et de promotion de la pratique d'activités physiques et sportives auprès de la population sherbrookoise;
- coordonne et soutient le développement du sport en partenariat avec les clubs reconnus.

La planification et l'élaboration du cadre d'ensemble et du déploiement des ressources, particulièrement au regard des facilités et des interventions des clubs sportifs en ce qui a trait à l'initiation, la compétition et l'excellence sont ses prérogatives. L'intégration de l'information s'adressant à la population, visant à faciliter l'accessibilité à la pratique et à susciter la participation est également l'une de ses grandes préoccupations.

Les arrondissements exercent un leadership à l'égard du déploiement de l'offre de proximité visant à mieux desservir la population sur leur territoire. Sensibles au profil des diverses clientèles que l'on y retrouve et conscients des ressources qui leur sont dévolues, les arrondissements :

- privilégient l'accessibilité à la pratique d'activités physiques libres ou encadrées ainsi que la mise en place d'une pratique sportive récréative de concert avec les centres communautaires ou de loisir et les organismes de leur milieu;
- contribuent, en concertation avec l'organisation centrale, au soutien des clubs qui interviennent sur leur territoire, particulièrement au chapitre de l'initiation à la pratique sportive;
- contribuent, à partir des caractéristiques qui leur sont propres, au cadre d'intervention en matière d'activité physique et sportive au sein de la ville;

- contribuent à la structure et à la diffusion de l'information et expriment une sensibilité à l'égard de l'ensemble de l'offre sur le territoire s'adressant à leurs concitoyens.

La Ville de Sherbrooke reconnaît que diverses organisations du milieu, notamment le secteur privé ainsi que les nombreuses institutions d'enseignement, contribuent largement à l'enrichissement et à l'accroissement des possibilités de pratique auxquelles les citoyens ont accès. Ces interventions s'inscrivent de façon complémentaire à l'action municipale et constituent une réponse appréciable à une partie des besoins de la population.

Dans cette perspective, la Ville de Sherbrooke souhaite susciter une adhésion de ces organisations quant à ses préoccupations visant l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, particulièrement dans le cadre des intentions qu'exprime la politique du sport et de l'activité physique.

Elle souhaite également que le milieu de l'éducation contribue au développement dans la pratique en favorisant une intégration des différents niveaux scolaires, en tenant compte de l'intervention municipale, en privilégiant la concertation avec ses composantes et en participant au rayonnement de la communauté sherbrookoise.

ISBN 2-922181-04-9

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2004
